

Facteur/-trice d'instruments de musique CFC – Facture de pianos



Nature des tâches

Les facteurs ou factrices d'instruments de musique réparent, restaurent et accordent des pianos droits et à queue. La facture de pianos neufs ne fait pas partie de leurs activités parce qu'il n'y a plus de fabrique de pianos en Suisse. Ils remplacent les pièces défectueuses du clavier ou de la mécanique, ils assurent l'intonation et l'accordage de l'instrument. Ils accordent les notes sur la bonne fréquence en réglant chaque corde à la tension adéquate. Ce travail exige beaucoup d'expérience: les apprenant/es s'y exercent pendant de très longues heures.

Pour la profession de facteur ou factrice d'instruments de musique les apprenant/es ont l'occasion d'acquérir une vaste formation professionnelle initiale, mais se spécialisent néanmoins dans un des domaines suivants : Facture d'instruments à vent, réparation d'instrument à vent, facture de pianos, facture d'orgues, facture de tuyaux d'orgue.

Conditions d'admission

Scolarité obligatoire achevée.

Intérêt pour la musique et la culture; habileté manuelle; bonne constitution; patience et persévérance; sensibilité; oreille musicale; goût pour les contacts; apparence soignée; jouer d'un instrument de musique (piano).

Formation

Formation professionnelle initiale de 4 ans. Cours blocs au Centre de conseil et de formation d'Arenenberg à Salenstein (TG). Des cours interentreprises complètent la formation.

Perspectives

Formation continue. Chef/fe d'atelier, responsable de formation, devenir indépendant/e. Accordeur/-euse (chez les clients ou à l'atelier), accordeur/-euse dans les salles de concert (exigences : grande expérience et excellent savoir-faire), cours de facture de clavecins, vendeur/-euse de pianos. Diplôme de maîtrise de facture de pianos à l'Ecole professionnelle pour la manufacture des instruments de musique à Ludwigsburg près de Stuttgart (Allemagne).